

Législature 2020-2025

Délibération N° 915

Séance du Conseil municipal du **9 novembre 2021**

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION D'UN CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE CHF 15'000.00 POUR L'ATTRIBUTION D'ALLOCATIONS PONCTUELLES D'AIDE FINANCIERE DESTINEES AUX PERSONNES HABITANT CONFIGNON

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

- a) D'ouvrir au Conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 15'000.00 destiné à couvrir les attributions d'allocations ponctuelles d'aide financière.
- b) De comptabiliser ces montants dans le compte de résultat 2021 sur les comptes 5790.130.36370.000 (fonctionnement) ou 5790.140.36370.000 (fonds de bienfaisance).
- c) De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le Président : Nicolas FOURNIER



Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

